



Lieu : SMAVD

Date : 7 novembre 2018

Présents

Pascal AUZIER (UC Luberon Sorgue Ventoux), Antoine BAILLIEUX (SYMCRAU), Sophie BARDE (MAMP), Claude BAURY (CA 13), Gaëlle BERTHAUD et Laurent BOURDIN (AERMC), Romain BOULET (AS Canal de Manosque), BRIERE Gilles (CD84), Julie COLOMB et Flore DEPRez (DREAL PACA), Olivier COULON (ARS), Vincent DE TRUCHIS et Daniel POINCELES (Canal de Ventavon Saint Tropez), André ESPAGNACH (Environnement industrie), Emma ENVAIN (DDT 04), Marc FIQUET (DDT 05), Jacques FRANCOU et Carolyne VASSAS (SMIGIBA), Frédérique GERBEAUD MAULIN (AFB PACA CORSE), Jérôme GRANGIER (CED), Raphaël GRISEL (GIPREB), Corinne GUIN (PNR VERDON), Jérôme HORS (DRAAF PACA), Martin LAURANCEAU (IRD), Julie LEBEAU (FDSH 13), Catherine LE NORMANT (EDF), Patrick LEVEQUE (CA 13), Christelle MACE (CA 13), Béatrice MAYEN, Anna MORISSET et Olivier NALBONE (Région SUD), Jean-Louis PALZY (UBC), Noël PITON (CRA PACA), François PREVOST (SCP), Christophe RAPUC (SMADESEP), Delphine RUIZ (ARFPPMA PACA), Claudine TREZZY (CD 13), Noëlle TRINQUIER et Cédric PROUST (PNR LUBERON)

CREDOC : Nelly GUISSÉ

ARTELIA : Bernard COUVERT et Solène SENEÉ

ASCA : Christophe BOUNI

SMAVD : Christian DODDOLI, Sandrine DHENAIN, Pascal DUMOULIN, Philippe PICON

Objet de la réunion

- Point d'actualité (report Comité plénier, étude risque de pollution accidentelle, gestion sécheresse, groupe de travail « gestion des canaux et agriculture irriguée »)
- Etude de prospective socio-économique des usages du système Durance-Verdon
- Protocole de transfert des économies d'eau
- Outil d'évaluation et de suivi de la ressource en eau du bassin versant de la Durance

Les supports de présentation sont joints au présent compte-rendu

Ouverture de la réunion par Eliane BARREILLE, Présidente de la Commission

E BARREILLE rappelle que des observations importantes avaient été formulées à la suite de la présentation des premiers résultats de l'étude économique, lors de la réunion précédente. Elle a souhaité que ces points puissent être pris en compte et présentés de nouveau. Elle précise que la méthode de travail a été revue afin de préparer plus en amont la présentation sur le rôle de l'eau de la Durance dans l'économie régionale, à l'ordre du jour de cette séance. Elle passe tout d'abord la parole à C DODDOLI pour les sujets d'actualité.

Point d'actualité

C DODDOLI informe les participants des démarches entreprises par le SMAVD au sein de l'Association Française des EPTB dans le cadre du deuxième cycle des assises de l'eau, dont l'organisation a été

obtenue afin de porter les enjeux du grand cycle de l'eau, et notamment la question du financement de cette compétence qui est hors de la GEMAPI (il était initialement prévu que les assises de l'eau soient consacrées exclusivement au petit cycle, c'est-à-dire à l'eau potable et l'assainissement).

Il fait part ensuite du report de la réunion du Comité plénier de la Durance en raison du temps nécessaire pour poursuivre les discussions sur le périmètre du SAGE Durance en phase d'émergence. Il réitère le principe essentiel de cette démarche qui est de se faire avec l'ensemble des acteurs et des territoires, et qu'il ne s'agit nullement d'imposer un projet qui ne serait pas partagé.

E BARREILLE fait ensuite un point sur l'implication de la Commission concernant la gestion de la sécheresse. Ce sujet a été porté à l'échelle régionale en le mettant à l'agenda de l'AGORA pour réaliser une concertation dans les différents territoires d'ici la fin 2018, dans la perspective de formuler des propositions au premier semestre 2019. De son côté l'Etat a souhaité mobiliser le Comité Régional Sécheresse (initialement début 2018, puis finalement début 2019) afin de faire évoluer les conditions de gestion de crise par une harmonisation des dispositifs départementaux. Cela revient donc à mettre des mesures en place avant que la concertation soit menée. Dans ce contexte le processus de concertation est suspendu, dans l'attente d'une clarification. A ce sujet, E BARREILLE explique avoir sollicité M le Préfet de Région pour une rencontre, souhaitant que celle-ci se tienne avant le Comité Régional Sécheresse.

Concernant le risque de pollution, E BARREILLE rappelle qu'il s'agit d'un enjeu identifié comme majeur au sein de la Commission, et se félicite qu'une démarche soit maintenant lancée dans le cadre de l'appel à projet Santé Environnement (ARS). O COULON précise que cette étude est une première phase visant à réaliser un état des lieux des réseaux de mesure et d'alertes existantes sur le BV ainsi que des sources de pollution potentielles, sur la base des données existantes.

P PICON explique ensuite que dans le cadre de l'émergence du SAGE de la Durance, des réunions d'information et de discussion avec des acteurs de la gestion des canaux et agriculture irriguée ont été organisées, conduisant à la proposition, par ces acteurs de la constitution d'un groupe de travail visant notamment à préparer la représentation de ces usages au sein de la future Commission Locale de l'Eau. N PITON témoigne de la mobilisation en Moyenne Durance, faisant part de tout l'intérêt pour ces acteurs de se structurer. La question se pose de l'articulation et du risque de superposition d'une telle instance avec les démarches régionales préexistantes (AGORA) et à venir (PROHYDRA). P LEVEQUE souligne l'intérêt du travail en commun et d'une approche spécifique Durance. G GRANGIER considère nécessaire de réunir les acteurs de Haute, Moyenne et Basse Durance afin de rapprocher les points de vue. JL PLAZY souhaite que le dialogue avec les différents partenaires (Région, SMAVD, Agence de l'Eau) puisse se renforcer. En conclusion, le groupe de travail poursuivra ses réflexions dans la perspective de l'avancement du SAGE et de la constitution de la future CLE.

Etude de prospective socio-économique des usages du système Durance-Verdon

Le contexte et l'origine de cette démarche sont rappelés, ainsi que l'objectif général qui est de définir comment assurer une gestion de la ressource en eau qui permette la préservation des grands équilibres socioéconomiques et écologiques dans le contexte du changement climatique.

Lors de la commission précédente, le 18 avril, les participants avaient exprimé :

- Une envie de mieux montrer que l'eau est essentielle pour la région
- Une incompréhension sur la démarche d'identification d'activités plus « dépendantes » que d'autres
- Le sentiment que le « positionnement du curseur » ne peut être une production « technique »

Des réponses méthodologiques spécifiques sont apportées à ces remarques et précisées par B COUVERT (prise en compte des aménités pour ne pas s'arrêter à une approche purement économique trop réductrice, une analyse patrimoniale sur des territoires « contrastés », avant de parler de dépendance et de vulnérabilité de certains usages).

L'approche territoriale est bien partagée (territoires plus ou moins dépendant de l'eau de la Durance et desservis ou non par le système de sécurisation). Cette première partie de la présentation consacrée à la méthode et à l'approche territoriale soulève des questions et des observations :

F PREVOST considère que la façon dont la méthode a évolué depuis la précédente présentation est adaptée et se félicite de cette évolution.

G BERTHAUD interroge sur la pertinence de ne pas prendre en compte le département des Alpes Maritimes (système hydrologique de la Siagne et apports d'eau durancienne via l'ouvrage Verdon-Saint Cassien). F PREVOST souligne à ce sujet qu'il faudrait tenir compte du fait que le système évolue (projets de nouveaux territoires desservis. C BOUNI précise qu'à ce stade de l'étude il s'agit d'une photo de la situation actuelle et que les évolutions seront abordées dans la phase de prospective.

P AUZIER demande si les travaux réalisés dans le cadre des contrats de canaux sont pris en compte dans le calcul économique.

C ALCAZAR interroge le sens du terme de « dépendance » appliqué aux usages connectés au réseau EDF alors que des territoires comme la Crau ou Avignon sont totalement dépendants des nappes phréatiques.

D RUIZ souhaite que les services écosystémiques soient mieux pris en compte dans l'analyse. D BEAUDOU va dans le même sens et souhaite que la biodiversité soit bien prise en compte dans les phases 2 et 3 de l'étude.

La présentation des résultats chiffrés soulève également un certain nombre de remarques :

N PITON demande que les chiffres qui sont présentés soient mieux explicités.

P LEVEQUE relève l'importance de la valeur ajoutée liée aux services et souligne qu'ils sont très interdépendants de la production.

F PREVOST rappelle que les territoires sont très interdépendants dans le domaine de la production agricole, citant comme exemple les pâturages de montagne qui servent à l'élevage dans les Bouches-du-Rhône.

V DE TRUCHIS souligne que l'hydroélectricité n'est pas produite uniquement par EDF, d'autres producteurs sont présents notamment sur le haut du bassin.

Dans la même idée, C LE NORMANT demande si la valeur ajoutée des autres producteurs est prise en compte, et si d'autre part cette valeur inclus bien l'ensemble des charges et taxes. Il est répondu qu'à ce stade les autres producteurs n'ont pas été comptabilisés mais que ces chiffres seront recherchés pour la suite.

A ESPAGNACH demande à ce que le bureau d'étude consolide ses résultats concernant l'industrie avec celles disponibles par ailleurs. Un contact sera pris avec la CCI ou à Environnement-Industrie afin de croiser les données.

R GRISEL demande si les pertes liées à la dégradation de l'étang de Berre seront comptabilisées. Il est répondu que ce sera faisable lors de la phase de prospective.

R BOULET rappelle l'importance de la valeur du patrimoine agricole et des canaux d'irrigation, à ne pas omettre dans le calcul.

En synthèse de ce point de l'ordre du jour, il est noté que les membres de la commission :

- Valident la méthodologie telle qu'elle a évolué suite à la première présentation (commission d'avril 2018) et notamment les propositions suivantes :
 - Montrer que l'eau est essentielle pour la région
 - Prendre en compte les aménités
 - Travailler sur la vulnérabilité des usages
 - Réaliser un zoom « littoral » et un zoom « aménités canaux »
- Expriment des attentes pour la suite :
 - Intégrer les producteurs d'électricité indépendants
 - Prise en compte des enjeux de l'industrie agroalimentaire
 - Prendre en compte le patrimoine des canaux, de la chaîne hydroélectrique

E BARREILLE remercie les intervenants, se félicite de la richesse des échanges et donne rendez-vous à une prochaine commission pour la poursuite de cette étude.

Protocole de transfert des économies d'eau

L BOURDIN rappelle le principe du protocole de transfert des économies d'eau et dresse un premier bilan, pour l'année 2018 de cet outil de comptabilisation des volumes économisés dans le cadre des contrats de canaux. Ce bilan intermédiaire a été réalisé sur la base des échanges avec les contrats de canaux et des aides apportées par l'Agence. Pour un volume total économisé de 72 millions de m³, la moitié est rendue disponible dans le cadre du protocole et sur ces 36 Mm³, 6 ont été utilisés au bénéfice des milieux locaux et 30 ont été crédités au compte épargne volume (CEV).

Ce bilan qui n'intègre pas encore les économies réalisées par la métropole AMP, dont le principe est présenté par S BARDE. Il s'agit d'un programme d'investissements comportant 14 actions sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole d'Aix Marseille Provence bénéficiant d'une aide de l'Agence, permettant à terme une économie d'eau annuelle de 15,7 millions de m³. Deux actions sont citées à titre d'exemple :

- La gestion du nettoyage de la chaussée à Marseille (boite de lavage), permettant l'économie annuelle d'un million de m³
- La mise en circuit fermé de la fontaine Longchamp, permettant l'économie annuelle de 3,4 millions de m³

À la suite de cette présentation, la question de l'émergence de projets de réaffectation des volumes du CEV est posée. V DE TRUCHIS interroge cet enjeu en soulignant le coût important et la complexité de ce type de projet. L BOURDIN confirme cette difficulté.

N PITON fait part de l'inquiétude des gestionnaires de canaux dans le département des Alpes de Haute Provence suite à l'annonce d'un nouveau classement en ZRE, qui conduira à des baisses d'autorisation de prélèvement ce qui est de nature à fragiliser l'agriculture irriguée dans certaines zones.

G BERTHAUD défend le principe des classements en ZRE qui permettent de protéger les milieux aquatiques.

M FIQUET interroge sur le niveau du CEV et demande s'il ne faudrait pas travailler sur les critères permettant de sélectionner des projets de réaffectation, ce à quoi L BOURDIN répond que la nécessité est dans un premier temps de favoriser l'émergence de projets et de maîtres d'ouvrage.

JL PLAZY interpelle la région sur la gestion des fonds FEADER en questionnant les critères utilisés pour le financement de projets. B MAYEN explique que la démarche PROHYDRA, lancée par la région, constituera l'outil de planification des investissements dans l'hydraulique agricole.

Outil d'évaluation et de suivi de la ressource en eau du bassin versant de la Durance

P DUMOULIN présente la démarche de construction d'un outil d'aide à la décision visant à permettre la conciliation des usages écologiques et socio-économiques. Cet outil de modélisation a pour objectifs de suivre, à l'échelle du bassin versant et des territoires desservis, la ressource en eau disponible, sa consommation par les différents usages. Il s'agira de partager cette connaissance avec l'ensemble des acteurs (d'où vient l'eau consommée, où va-t-elle après, comment est-elle transportée, qui la gère, etc.), de valoriser le savoir-faire provençal de gestion de l'eau (la culture des canaux, l'ingénierie des gestionnaires de canaux et de l'agriculture irriguée, etc.) et de disposer d'un outil de modélisation pour tester des scénarios et éclairer la décision politique (effets du changement climatique, de l'évolution des pratiques culturelles, de la construction de nouveaux réseaux ou de retenues collinaires, etc.).

La présentation de cet outil ne soulève pas de questions ni d'observations.

Un document cadre de présentation de cet outil est remis en séance.

Eliane BARREILLE remercie les participants et clos la séance.